

## Inscription au Travail de Bachelor

Dans ce document le masculin est utilisé à titre générique,  
tous les titres et fonctions doivent être entendus comme masculins et féminins

1. Présentation
2. Choix de l'enseignant
3. Procédure d'inscription au Travail de Bachelor
  - 3.1 Préinscription
  - 3.2 Inscription administrative
  - 3.3 Date du dépôt de la version finale
  - 3.4 Retrait de la session d'été
  - 3.5 Echec au Travail de Bachelor et seconde tentative
  - 3.6 Absence de rendu
4. Annexe « Liste des enseignants par (sous-)orientation »

### Préambule

Ce document ne concerne que le Travail de Bachelor. Pour toute information relative à la Préparation au Travail de Bachelor merci de vous référer à la documentation et aux informations communiquées lors de la semaine intrasemestrielle (ou contacter Dr Gérald Hess [gerald.hess@unil.ch](mailto:gerald.hess@unil.ch)).

### 1. Présentation

Le Travail de Bachelor est le dossier qui couronne trois années d'études et qui anticipe l'obtention du titre de Baccalauréat ès Sciences (BSc) en géosciences et environnement. Il constitue la première véritable recherche scientifique que l'étudiant entreprend avant son master lui permettant de se familiariser avec la recherche et de développer son autonomie.

Ce travail est obligatoire pour les étudiants de 3ème année en géographie, sciences de l'environnement et géologie.

A la fin du Travail de Bachelor, les étudiants devraient être capables de :

- formuler et développer une question de recherche pertinente ;
- contextualiser une question de recherche dans la littérature scientifique ;
- structurer et mettre en œuvre une démarche scientifique par l'usage d'une méthodologie adéquate et par la récolte de données ;
- analyser et interpréter des données empiriques ou des textes ;
- identifier et manipuler les logiciels et les ressources (documents, articles, bases de données) pour les analyses en géosciences et l'environnement ;
- communiquer par écrit (texte, rapport, etc.) et le cas échéant en utilisant des diagrammes et des cartes un problème géographique, environnemental ou géologique ; présenter visuellement (posters, infographies, etc.) une question de recherche ainsi que les résultats qui s'y réfèrent

## 2. Choix de l'enseignant

L'étudiant a la responsabilité de définir un projet de Travail de Bachelor qu'il soumet à un enseignant du domaine concerné.

Pour réaliser son Travail de Bachelor, l'étudiant choisit un enseignant de la liste annexée (point 4) qui est rattaché, en principe, à sa sous-orientation (orientation pour la géologie). L'étudiant qui souhaiterait réaliser son Travail de Bachelor avec un autre encadrant (chargé de cours, maître assistant, 1<sup>er</sup> assistant, etc.) devra obtenir son accord puis être validé par l'Ecole. Selon les cas, un rapporteur devra être désigné et proposé par l'étudiant.

Pour procéder à l'inscription administrative au Travail de Bachelor (cf. point 3.2), l'accord formel préalable de l'enseignant est obligatoire et de la responsabilité de l'étudiant.

A partir du 16 décembre, la liste des étudiants inscrits au Travail de Bachelor sera envoyée à chaque enseignant concerné. Si un enseignant constate qu'il n'a pas donné son accord à un étudiant figurant sur sa liste, il sera en droit de le refuser.

## 3. Procédure d'inscription au Travail de Bachelor

### 3.1 Préinscription

L'étudiant procède à une préinscription sur Moodle, dans l'espace « Cours de préparation au Travail de Bachelor » dans la section « Préinscription au Travail de Bachelor », où il indiquera le nom de l'enseignant pressenti pour encadrer son Travail de Bachelor ainsi qu'une brève esquisse de son projet. La préinscription est ouverte du 15 au 31 octobre. La clé d'accès à Moodle sera communiquée par e-mail quelques jours avant l'ouverture.

Au plus tard 10 jours après la fin de semaine intrasemestrielle (semaine 8), l'étudiant sera contacté par l'enseignant qui lui confirmera s'il entend l'encadrer pour la réalisation de son Travail de Bachelor. Dans le cas contraire, il orientera l'étudiant vers un collègue.

### 3.2 Inscription administrative

L'inscription au Travail de Bachelor est ouverte du **1<sup>er</sup> au 15 décembre**. L'étudiant procède à l'inscription via le site de la Faculté ([www.unil.ch/gse](http://www.unil.ch/gse) > Vous êtes...> Etudiant > Inscription aux cours & épreuves) et suit la procédure suivante :

- 1) Lire et accepter le contrat ;
- 2) Sélectionner « Inscription au Travail de Bachelor » ;
- 3) Remplir le formulaire en sélectionnant le nom de l'enseignant. Le titre par défaut est « Travail de Bachelor » et ne peut pas être modifié ;
- 4) Valider l'inscription en cliquant sur « Enregistrer mon inscription » en bas de la page. Pour recevoir un mail de confirmation, cliquer sur le bouton prévu à cet effet.

L'inscription sera visible dans le dossier académique de l'étudiant sur MyUnil.

Attention, durant la période d'inscription, l'étudiant peut à tout moment modifier les informations mentionnées sur le formulaire (veiller à bien enregistrer les corrections). Une fois la période d'inscription terminée, plus aucune inscription / modification / retrait ne pourra être accepté.

### 3.3 Date du dépôt de la version finale

L'étudiant transmet la version finale du Travail de Bachelor, la bibliographie et les annexes à son directeur de travail au plus tard le **15 juin**. L'infographie doit être rendue pour le 20 juin.

**Ces rendus sont obligatoires.**

### 3.4 Retrait de la session d'été

Si l'étudiant est empêché, pour cas de force majeure, de respecter les délais susmentionnés (15 et 20 juin), il en informe rapidement, mais au plus tard d'ici au 15 juin, son directeur de travail de même que le secrétariat du Bachelor et transmet un justificatif.

Sa demande de retrait sera examinée par la Direction de l'École des GSE qui rendra une décision.

Si le retrait est accepté, l'étudiant sera autorisé à se réinscrire à une session ultérieure. Si l'étudiant autorisé à se retirer choisit de se réinscrire à la session d'automne (août – septembre), il veillera à s'assurer de la disponibilité de son superviseur pendant l'été.

Le délai de rendu pour le Travail de Bachelor (bibliographie et annexes) et l'infographie à la session d'automne est fixé au **25 août**.

### **3.5 Echec au Travail de Bachelor et seconde tentative**

En cas d'échec au Travail de Bachelor, l'étudiant bénéficie d'une seconde tentative.

Pour sa seconde tentative, l'étudiant peut choisir de présenter son travail à l'une des trois sessions régulières d'examens (automne, hiver ou été). Il peut suivre à nouveau la semaine de préparation au Travail de Bachelor.

Pour sa seconde tentative, l'étudiant peut présenter une version améliorée de son travail de première tentative avec le même directeur ou choisir un autre superviseur. Dans les deux cas, il informe le directeur qui l'a encadré lors de sa première tentative.

Si l'étudiant choisit de se réinscrire à la session d'automne (août – septembre), il veillera à s'assurer de la disponibilité de son superviseur pendant l'été.

Le délai de rendu pour le Travail de Bachelor (bibliographie et annexes) et l'infographie à la session d'automne est fixé au **25 août**.

En cas de second échec, un échec définitif sera prononcé.

### **3.6 Absence de rendu**

L'étudiant qui ne rend pas son Travail de Bachelor (annexes, bibliographie et infographie comprises) dans les délais recevra un 0 et un échec sera imputé à ce travail. En cas de second échec, un échec définitif sera prononcé.

\*\*\*

Validée par le Conseil de l'École, le 7 avril 2016, modifiée le 25 mai 2018, le 26 avril 2019, le 14 avril 2021, le 31 mars 2022, le 28 avril 2022, le 30 août 2022, le 28 octobre 2022.  
Entrée en vigueur, le 20 septembre 2016

#### 4. Annexe « Liste des enseignants FGSE par (sous-)orientation » (mis à jour le 28 octobre 2022)

Orientation Géographie	Orientation Sciences de l'environnement	Orientation Géologie
<i>Sous-orientation géographie humaine</i>	<i>Sous-orientation sciences humaines et sociales de l'environnement</i>	
Bavaud, François	Arnsperger, Christian	Adatte, Thierry
Chanteloup, Laine	Boisvert, Valérie	Baumgartner, Lukas
Clivaz, Christophe	Clivaz, Christophe	Daley, Allison
Delabarre, Muriel	Favre, Anne-Christine *	Epard, Jean-Luc
Kaiser, Christian	Hess, Gérald	Holliger, Klaus
Kébir, Leïla	Kébir, Leïla	Irving, James
Kull, Christian ( <i>pas disponible en 22-23</i> )	Kull, Christian ( <i>pas disponible en 22-23</i> )	Jaboyedoff, Michel
Mager, Christophe	Mager, Christophe	Jaccard, Samuel
Milano, Marianne	Nahrath, Stéphane *	
Müller, Martin	Pollard, Julie *	Linde, Niklas
Rérat, Patrick ( <i>pas disponible en 22-23</i> )	Salomon Cavin, Joëlle ( <i>pas disponible en 22-23</i> )	Marin Carbonne, Johanna
Reynard, Emmanuel	Steinberger, Julia	Müntener, Othmar
Rozenblat, Céline	Swaton Sophie	Pilet, Sébastien
Ruegg, Jean	Tola Miriam	Podladchikov, Yury
Salomon Cavin, Joëlle Joëlle ( <i>pas disponible en 22-23</i> )		Quintal, Beatriz
Stock, Mathis		Schmalholz, Stefan
Véron, René		Vennemann, Torsten
Walters, Gretchen		
<i>Sous-orientation géographie physique</i>	<i>Sous-orientation sciences naturelles de l'environnement</i>	
Fallot, Jean-Michel	Berg, Jasmine	
Grand, Stéphanie	Beucler, Tom	
Guisan, Antoine	Chèvre, Nathalie	
Kaiser, Christian	De Anna Pietro	
King, Georgina	Derron, Marc-Henri	
Lane, Stuart	Domeisen, Daniela	
Lambiel, Christophe	Fallot, Jean-Michel	
Mariéthoz, Grégoire	Grand, Stéphanie	
Milano, Marianne	Guisan, Antoine	
Perga, Marie-Elodie	Holliger, Klaus	
Reynard, Emmanuel	Irving, James	
Tonini, Marj	Jaboyedoff, Michel	
	Lambiel, Christophe	
Vittoz, Pascal	Lane, Stuart	
	Linde, Niklas	
	Mariéthoz, Grégoire	
	Milano, Marianne	
	Perga, Marie-Elodie	
	Quintal, Beatriz	
	Vennemann, Torsten	
	Vittoz, Pascal	

\* sous réserve de l'accord préalable de l'enseignant

Les enseignants indisponibles en 2022-2023 bénéficient d'un congé scientifique. Néanmoins, ils peuvent être contactés. Dans la mesure du possible, ils pourront aiguiller l'étudiant vers un membre de leur groupe de recherche.

La page [www.unil.ch/gse](http://www.unil.ch/gse) > Recherche > [webmapping](#) et le plan d'études vous renseignent sur les domaines d'expertise des enseignants.